

PRÉFECTURE de Hautes Alpes

COMMUNE de Lettret

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

CARTE COMMUNALE

(1) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

AUTRES :

relatif à : Modification N° 2 du PLU

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Modification N° 2 du PLU

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 17/2021 en date du : 5 octobre 2021

de Monsieur le Maire de : Leffret

(1)

de Monsieur le Préfet de :

(1)

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires :

M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

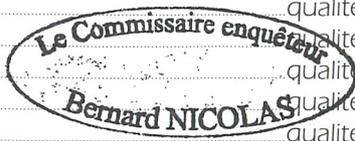
Membres suppléants :

M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité



Durée de l'enquête : 31 jours

Date d'ouverture : 25 octobre 2021 Date de clôture : 25 novembre 2021

Siège de l'enquête : Mairie

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : tous les

lundi de 13h15 à 17h

jeudi de 9h à 12h30

sur internet

sur poste informatique en mairie

CE REGISTRE D'ENQUÊTE

comportant : 21 feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

le 25.10.2021 de 14 heure à 17 heure

le 4.11.2021 de 9 heure à 12 heure

le 8.11.2021 de 14 heure à 17 heure

le 15.11.2021 de 14 heure à 17 heure

le 22.11.2021 de 14 heure à 17 heure

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).

(3) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

- 1) 15.11.2021 lettre de Mme Annie FEAV du 6.11.21
- 2) 18.11.2021 ————— Virginie BESSUEILLE
- 3) 16.11.2021 ————— Mr. Nicolas GROS
- 4) 25.11.2021 ————— M. J. P. AYASSE

Le Commissaire enquêteur

Bernard NICOLAS

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Bernard NICOLAS

déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 25.10.2021

au 25.11.2021

Les observations consignées au (x) registre(s) sont au nombre de 4

de la page n° 1 à la page n° 1

En outre, j'ai reçu 4 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 4 pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le à M. le Maire

A Lettriet

, le 25.11.2021

Signature

